



BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°2 / 31 mars 2021

Sommaire

L'essentiel
Les actualités
La météo
Phénologie / Etat du vignoble
Focus sur une plante bio-indicatrice
A lire / à voir

Dicton de la semaine (31 mars) : À la Saint-Benjamin, le mauvais temps prend fin.

L'essentiel :

Actualités	PAC 2021 / formations / Accompagnement technique
Météo	Températures élevées prévues pour cette semaine / Risque de gel la semaine prochaine
Etat du vignoble- Phénologie	Stade bourgeon dans le coton à éclatement du bourgeon
Maladies	Excoriose à surveiller
Ravageurs	Rares dégâts de mange-bourgeons

Actualités :

PAC 2021

Le 1er avril s'ouvrira la procédure de télédéclaration PAC 2021 pour les aides aux surfaces. En cette période de transition avant la future programmation de la PAC et en plein cœur du plan de relance, difficile de suivre toutes les actualités et les changements. Quels sont les dispositifs de soutien auxquels les agriculteurs bio (ou futurs agriculteurs bio) peuvent prétendre en 2021 en Nouvelle-Aquitaine ?

Un résumé des aides et modalités 2021 dans la région en 1 heure sans se déplacer : c'est ce que propose la fédération régionale d'agriculture biologique Bio Nouvelle-Aquitaine. Rendez-vous pris le vendredi 2 avril à 13h30 en





visio-conférence. Cet événement est proposé gratuitement à tous les producteurs, avec un moment d'échange/questions avec une conseillère spécialisée dans l'accompagnement des projets bio.

Informations [ici](#).

Inscription [ici](#).

Formation « Travail du cavaillon » 12 et 13 avril 2021

Connaître les bases de l'agronomie et les grands principes de l'entretien mécanique d'un sol, les différents outils disponibles, difficultés rencontrées et écueils à éviter.

Plus de renseignement [ICI](#)

Formation diversification :

le CIVAM PPML (Produire Partager Manger Local) organise une formation mercredi 14 avril à 14h à Saint Loubès sur la diversification, à destination des agriculteurs/viticulteurs. Retrouver les informations et le bulletin d'inscription en fin de document

Accompagnement technique personnalisé en viticulture bio

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques. Sylvain Fries, conseiller technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peut vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine bio. Contactez le technicien pour exposer votre demande et pour définir ensemble le type d'accompagnement qui vous conviendra le mieux.

→ **une visite technique gratuite est proposée aux adhérents d'Agrobio Gironde**

Renseignements : Sylvain Fries : s.fries33@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17





La météo

Prévisions météo pour les 7 prochains jours

Les risques de gel semblent écartés pour cette semaine mais une chute des températures est prévue à partir de lundi prochain.

En attendant, les températures vont être particulièrement chaudes pour la saison.

Si les prévisions de gel se confirment et que vous devez engager une lutte, consultez la fiche technique [Ici](#)

Pour rappel, voici les consignes de sécurité à respecter publiées par la préfecture :

OBJET : Opérations de lutte contre le gel pour les viticulteurs – rappel des règles de sécurité à respecter.

Réf :
- règlement sanitaire départemental de la Gironde du 23 décembre 1983 ;
- circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies (RIPFCI) du 20 avril 2016.

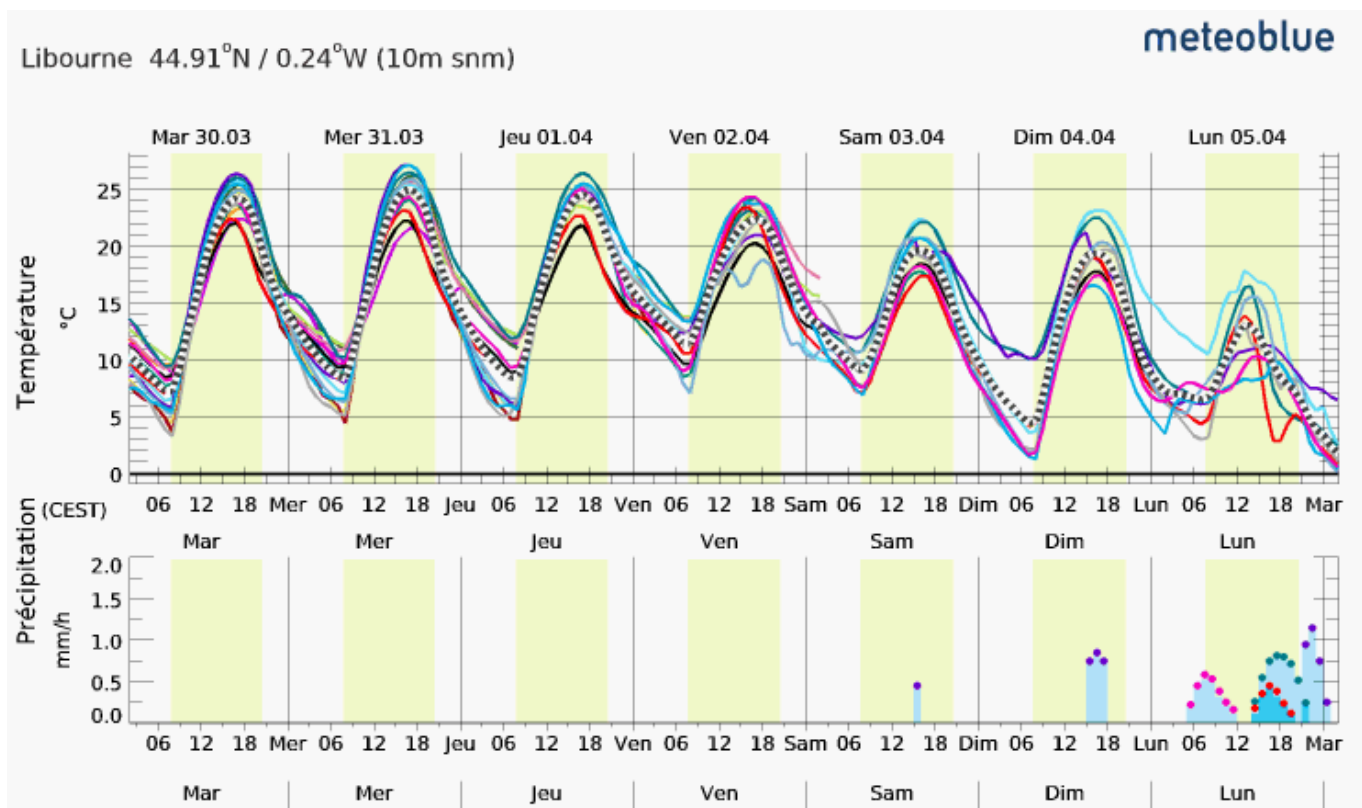
Des nuits de gel peuvent affecter ponctuellement les vignes au printemps (fin mars, avril et mai), période où elles sont particulièrement sensibles. C'est pourquoi vous êtes susceptibles d'être sollicités par des viticulteurs vous interrogeant sur la possibilité de procéder à des feux au sein de leurs vignobles, afin de réchauffer l'atmosphère dans le cadre de la protection de leurs cultures contre ce gel.

Pour vous permettre de répondre au mieux à leurs attentes, vous trouverez ci-dessous les règles générales de sécurité à rappeler :

- les fumées ne sont jamais anodines, aussi, ces opérations de brûlage doivent intervenir **seulement lorsque le risque de gel est avéré** et respecter les règles du RIPFCI dans les communes à dominante forestière ;
- les opérations de brûlage sont toutes **suspendues** dès que le **vent** atteint ou excède 5m/seconde (soit 18 km/h) ainsi qu'en période d'épisode de **pollution** de l'air ;
- une **surveillance** humaine et constante sur place est obligatoire avec, à disposition immédiate, les **moyens d'extinction** nécessaires et proportionnés ;
- l'utilisation de dispositifs de type « contenant » (**braseros**, vasques, ...) doit être privilégiée ;
- les foyers de plein air utilisés en vue d'assurer la protection des cultures et vignobles contre les gelées **ne pourront pas être alimentés par des combustibles de nature à provoquer des fumées opaques ou des produits de combustion toxiques**. Sont notamment **strictement interdits**, les **brûlages de pneumatiques et les huiles de vidange** (article 163 du règlement sanitaire départemental) ;
- les opérations de brûlage ne doivent **en aucun cas gêner la circulation routière** et en particulier la **visibilité des usagers de la route, ni causer de nuisance au voisinage** (irritation, picotement ...) ;
- toute opération de brûlage doit être précédée d'une **information préalable du Maire et du CODIS** (05.56.17.59.18).

Ce rappel des règles de sécurité relatives aux opérations de brûlage préventif sera également diffusé auprès des professionnels du secteur viticole afin de garantir une application raisonnée de ces mesures spécifiques et ponctuelles.





Phénologie / Etat du vignoble

Phénologie

Le débourrement est en cours, l'évolution des bourgeons dépend notamment de la date de taille. Sur les zones précoces, on atteint déjà le stade éclatement du bourgeon, avec des sorties homogènes et régulières.

En bout d'aste, on observe 2 à 3 feuilles étalées.

Sur secteurs ou taille tardifs, on est à peine à gonflement du bourgeon ou début bourgeon dans le coton.

		
Stade B/03 Bourgeon dans le coton	Stade C/05 Pointe verte	Stade D/06 Éclatement du bourgeon



Etat du vignoble :

Les travaux d'hiver sont majoritairement terminés sauf sur les zones gélives. La reprise des sols est en cours et un premier passage sous le rang est actuellement réalisé. Attention en cas de prévision de risque de gel à ne pas toucher les sols Les quatre jours avant. Pour plus de précisions, consulter les fiches techniques « [lutter contre le gel en viticulture](#) »

Les maladies

Excoriose

Ponctuellement, on peut observer quelques symptômes sur rameaux.



🔗 Rappel de la stratégie

- × **Seuil de décision de traitement** : plus de 10 % de ceps touchés par la maladie.
- × **Conditions de contamination**
 - ✓ -Pluies supérieures à 5 mm
 - ✓ -Températures moyennes journalières supérieures à 10°C
 - ✓ -Durée humectation suffisante (10 heures à 13°C Tmj, 9 heures à 15°C Tmj)

- × **Période de réceptivité de la vigne** :

Du stade Do6 (éclatement du bourgeon) au stade Eo9 (2 à 3 feuilles étalées) **pour les bourgeons de la base du rameau concernés par les contaminations.**



Stratégie





30 à 40% des bourgeons

Stade 06 "éclatement des bourgeons"



30 à 40% des bourgeons

Stade 09 "2 à 3 feuilles étalées"

1^{er} traitement à base de
soufre

2^{ème} traitement à base de
soufre

🔗 Le conseil

Il faut contrôler l'ensemble de vos parcelles et ainsi déterminer si elles devront être protégées. Seulement quelques parcelles sont actuellement réceptives et concernées par quelques symptômes. Les conditions climatiques actuelles, et notamment l'absence de pluies annoncées et d'humectation suffisante ne justifient pas une intervention, attention toutefois aux réactualisations météorologiques.

🔗 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place, gestion de la vigueur des parcelles (choix du matériel végétal, fertilisation...) mais également la destruction de l'inoculum (élimination des bois porteurs de symptômes).

Oïdium

🔗 Rappel de la stratégie



Ces taches caractéristiques sur le bois indiquent la présence d'oïdium.

Pour rappel : si votre parcelle a subi des attaques l'année dernière (feuilles, grappes et bois), il est préférable de la protéger dès le stade F12/Grappes visibles.

Le millésime 2020 a connu une pression oïdium importante.

Les ravageurs

Vers de grappe

Le cumul des températures (base 0°C depuis le 1^{er} février) nous indique que l'émergence des papillons est désormais possible. Normalement, les diffuseurs de phéromones ont déjà été installés ou doivent l'être cette semaine.

Mange-Bourgeons





Escargots / Limaces

Les dégâts de mange-bourgeons sont actuellement très limités, y compris sur les parcelles habituellement sensibles. En cas de développement rapide de la végétation, la sensibilité à ces ravageurs sera limitée.

🔗 Le conseil

Sur certains secteurs concernés par des attaques les années précédentes, il convient de surveiller leur présence et d'intervenir si nécessaire (n'hésitez pas à nous contacter pour toute prise de décision).

Dans de nombreux cas, ce n'est pas la parcelle entière qui est concernée par des attaques mais seulement une portion qui est régulièrement attaquée, il est donc tout à fait possible et recommandé de localiser un éventuel traitement.



🔗 Les produits utilisables (liste non exhaustive) :

Vous pouvez privilégier l'emploi de spécialités de Biocontrôle (sans znt riverain/DSR) :

- ✓ Ironmax Pro (phosphate de fer) à la dose de 7 kg/ha ; znt eau 5 m, DRE 12 heures, 4 applications max par an.
- ✓ SluXX HP, Baboxx (phosphate de fer) à la dose de 7 kg/ha ; znt eau 5 m, DRE 12 heures, 4 applications max par an.

🔗 L'alternative

Le ramassage des escargots est une alternative efficace, notamment s'ils ont déjà migré sur les pieds.

Chenilles

Quelques noctuelles et boarmies sont actuellement visibles, mais en nombre souvent limité. Aucune intervention ne se justifie actuellement.





Figure 1: Noctuelles



Figure 2: Boarmies



La boarmie, championne du camouflage est souvent difficile à voir. Les dégâts qu'elle provoque sont régulièrement imputés à tort aux noctuelles qui sortent se nourrir la nuit de préférence.



Focus sur une plante bio-indicatrice : *Rumex acetosella*



Courante dans les vignes, vous êtes nombreux à avoir en ce moment des « tapis rouges » de ce style dans ou aux abords de vos parcelles.

La petite oseille est une vivace à souche rampante. Elle est souvent de couleur rougeâtre et comporte peu de feuilles qui sont en forme de fer de lance caractéristique.

Ses biotopes primaires sont les sables maritimes et continentaux.

Sa présence en grand nombre peut indiquer une perte d'humus par carence en matière organique animale, un sol avec un faible pouvoir de rétention ou une déstructuration du complexe argilo-humique par l'utilisation d'engrais minéraux ou de produits chimiques.

Toutefois, cette plante commence à proliférer dans les bonnes terres argilo-calcaires.

Comestible, cette plante peut être utilisée aussi bien crue que cuite. Elle est riche en vitamine C et en acide oxalique et est également utilisée en médecine comme diurétique, dépurative et tonique.

(Caractère bio-indicateur issu de l'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices – Gérard Ducerf).

A lire / à voir

Fiches techniques :

Voici des fiches techniques mises en lignes par Bio Nouvelle-Aquitaine qui peuvent répondre à certaines de vos interrogations. [ICI](#)





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



CE PROJET EST COFINANCÉ
PAR L'UNION EUROPÉENNE
L'EUROPE S'ENGAGE
EN NOUVELLE-AQUITAINE
AVEC LE FEADER

Contacts :

Vous souhaitez savoir où planter une haie, quelles essences, comment l'entretenir ?:

Contactez Arbre et Paysage en Gironde

Site Web : <https://arbres-paysages.jimdo.com/>

Téléphone : 05 56 28 12 27

Vous souhaitez être accompagné pour les vinifications en bio ou pour la commercialisation de vos vins ?

Contactez les Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine

Site Web : <https://www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr/>

Téléphone : 05 57 51 39 60



• AGROBIO GIRONDE • • BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



Si vous avez des questions contactez Agrobio Gironde
Sylvain Fries conseiller projet et conseiller en viticulture bio
s.fries33@bionouvelleaquitaine.com - 06 38 35 33 17



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



CE PROJET EST COFINANCÉ
PAR L'UNION EUROPÉENNE
L'EUROPE S'ENGAGE
EN NOUVELLE-AQUITAINE
AVEC LE FEADER



**M'associer aux
démarches alimentaires locales
pour sécuriser l'avenir
de mon exploitation.**

Me diversifier et développer ma production légumière pour générer de nouveaux revenus.

Pré-requis : Agriculteurs, maraîchers, viticulteurs se posant la question de la diversification et la commercialisation dans des filières locales (vente directe, grossistes et transformateurs, restauration-collective...).

Objectifs :

**14 avril
au
15 décembre

14H
(par ½ journées)**

- Analyser et mettre en perspective la situation de mon exploitation.
- Evaluer mon potentiel de production et/ou de diversification en production légumière.
- Identifier de nouvelles filières et opportunités économiques locales.
- Connaître les acteurs locaux, leurs besoins et attentes.
- Acquérir des éléments de méthode et outils pour structurer mon futur projet.

**St Loubes
Salle Max Linder**



**Action financée
par le Fond de
Formation des
Exploitants
agricoles**

Méthode :

- Témoignages de maraîchers, grossistes, légumerie 4^{ème} gamme, intervenants du territoire.
- Etude des attentes, structuration de la réflexion pour l'action.
- Appui des projets individuels et impulsion de projets collectifs.

Intervenants :

- Frank Meymerit, coach et consultant en agriculture depuis 27 ans, gestion d'entreprise, commercialisation et accompagnement de projets individuels ou collectifs (éleveur en Béarn).
- Marine Hurtaud, chargée de mission alimentaire pour le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-mers.
- **Responsable du stage :** Emeline DELONG, animatrice CIVAM PPML (viticultrice).

Inscription : civamppml@orange.fr – 06 16 93 20 23

Le CIVAM Produire, Partager et Manger Local est une association loi 1901 à but non lucratif, apolitique et non partisane intervenant en appui de démarches initiées par des agriculteurs pour soutenir une agriculture locale et durable.

Action soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine et le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers.





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



CE PROJET EST COFINANCÉ
PAR L'UNION EUROPÉENNE
L'EUROPE S'ENGAGE
EN NOUVELLE-AQUITAINE
AVEC LE FEADER



**M'associer aux
démarches alimentaires locales
pour sécuriser l'avenir
de mon exploitation.**

Action financée par le Fond de Formation des Exploitants agricoles



Première date: 14 avril 2021 (les suivantes seront définies avec le groupe)

Lieu : Salle max Linder, 16 avenue de la République – 33450 St Loubes

Horaires : de 14H à 17H30

Public prioritaire : agriculteur(trice) du territoire du Cœur Entre2 Mers en capacité d'être financé
par le VIVEA

La cession est susceptible d'être reportée si un groupe de 7 agriculteurs n'est pas constitué

✂-----

**Pour vous inscrire, renvoyez ce bulletin d'inscription
avant le 12 mars 2021**

par mail : civamppml@orange.fr ou courrier : **9 Fauroux, 33760 LUGASSON**

plus d'informations au 06 16 93 20 23

Nom et prénom:

Date de naissance:

Mail :

Téléphone:

Statut vis-à-vis de la MSA :

- ☐ Chef d'exploitation
- ☐ Cotisant solidaire
- ☐ Salarié agricole
- ☐ Autre

IMPORTANT : Vous munir de votre n° exploitant ou cotisant, n° Siret

Le CIVAM Produire, Partager et Manger Local est une association loi 1901 à but non lucratif, apolitique et non partisane intervenant en appui de démarches initiées par des agriculteurs pour soutenir une agriculture locale et durable.

Action soutenue par la Région Nouvelle
Aquitaine et le Pôle Territorial du Cœur Entre-
deux-Mers.



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
ESPACE AGRI'ALIM

de
bio

